

Discours de John Lynch (Bruxelles, 22 janvier 1972)

Légende: Le 22 janvier 1972, à l'occasion de la signature du Traité d'adhésion de l'Irlande à la Communauté économique européenne (CEE), John Lynch, Premier ministre irlandais, souligne la portée historique du processus d'élargissement de la CEE.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Février 1972, n° 2. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Discours de John Lynch (Bruxelles, 22 janvier 1972)", p. 28-31.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_john_lynch_bruelles_22_janvier_1972-fr-c50fe05d-3e50-420f-922a-c44b3eb4cbae.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Discours de John Lynch (Bruxelles, 22 janvier 1972)

« C'est un événement historique qui parachève comme il se doit nos négociations. Négociations qui ont été difficiles et complexes et qui ont demandé ardeur, espoir et compréhension à tous ceux qui y ont participé. Nous pouvons dire que la coopération et la compréhension dont il a été fait preuve au cours de cette période sont pour nous une source de courage. Elles augurent bien de l'avenir de la Communauté élargie.

Ce que nous attendons maintenant, c'est l'élargissement des Communautés européennes. Nous attendons impatiemment le 1^{er} janvier 1973. Maintenant que les négociations sont achevées et que les actes d'adhésion sont signés, il reste à remplir les conditions requises par notre Constitution. Mon gouvernement estime que le Parlement et le peuple de l'Irlande ont la conviction que la coopération avec les autres États membres au sein des Communautés élargies constitue la meilleure politique à suivre. Nous croyons que le peuple irlandais approuvera d'une manière décisive et avec confiance notre adhésion aux Communautés.

En nous réunissant ici aujourd'hui et en signant les Actes d'adhésion des quatre pays candidats aux Communautés européennes, nous sommes à l'apogée de nombreux mois de négociations intensives et ardues. Le résultat heureux des négociations est une preuve bien agréable de la volonté politique dont ont clairement fait montre la Communauté et chacun des pays candidats de trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes qui se présentaient. La manifestation de cette volonté politique et cette compréhension mutuelle montrent la voie d'un avenir de coopération profitable et constructive de nos dix pays au sein des Communautés élargies.

Aujourd'hui, c'est aussi un début - le début d'une nouvelle étape dans la création d'une Europe plus grande et plus forte. Les chefs d'État et de gouvernement des États membres actuels, lors de leur réunion historique de La Haye en décembre 1969, tracèrent la voie qui devrait désormais mener à la construction de l'Europe. Ils lancèrent l'idée du « triptyque » - le triple mouvement du parachèvement des Communautés, de leur développement et de leur renforcement intérieurs, et de leur élargissement. Sous cette inspiration, des progrès essentiels ont été accomplis et le troisième élément de ce triple mouvement - l'élargissement des Communautés - fait maintenant un pas décisif.

Nous nous sommes fixé comme date d'adhésion le 1^{er} janvier 1973. En ce qui concerne l'Irlande, il nous faut maintenant satisfaire aux exigences constitutionnelles requises. Mon gouvernement est convaincu que le Parlement et le peuple irlandais partagent sa conviction que l'avenir politique et économique de l'Irlande se trouve dans la coopération avec les autres États membres au sein des Communautés élargies et qu'ils approuveront d'une façon décisive l'adhésion de l'Irlande aux Communautés.

L'Irlande est le plus jeune des États représentés ici aujourd'hui. Cependant, nous sommes l'une des plus vieilles nations d'Europe. La géographie nous a placés à la périphérie du continent. Mais nous faisons partie intégrante de l'Europe, à laquelle nous sommes liés par de nombreux siècles de civilisation, de traditions et d'idéaux partagés. L'Irlande, à la suite de circonstances historiques, n'a pas participé dans le passé à tous les grands moments de l'expérience européenne, mais le peuple irlandais dans de nombreuses périodes de notre histoire a été profondément associé à la vie et la culture du continent européen. Depuis qu'il forme un État, mon pays, conscient de son passé européen, a cherché à forger des liens nouveaux et plus solides avec le continent. Nous renouvelons ainsi des liens historiques auxquels nous donnions une nouvelle vie.

Un Irlandais éminent a écrit :

« Mon seul conseil à l'Irlande est que pour devenir profondément irlandaise elle doit d'abord devenir européenne. »

Il a également écrit, il y a plus de soixante ans :

« Si cette génération a pour tâche première le redressement de la vieille Irlande, sa seconde tâche doit être de découvrir la nouvelle Europe. »

Depuis que ces mots ont été écrits, l'Europe a été dévastée par deux guerres mondiales et une autre génération d'Européens a eu pour tâche de commencer la construction d'une nouvelle Europe fondée sur l'unité et la coopération entre ses peuples. Nous autres Irlandais, nous cherchons à participer à ce noble effort. Nous avons répondu à l'appel lancé par les fondateurs des Communautés aux autres pays d'Europe qui partageaient leurs idéaux pour qu'ils s'unissent à leurs efforts, en vue d'établir les fondements d'une union toujours plus étroite entre les peuples européens. Mon gouvernement voit dans les Communautés européennes le meilleur espoir et la base véritable pour la création de cette Europe unie et pacifique.

Nous reconnaissons que l'élargissement des Communautés posera ses propres problèmes. Pour les États membres actuels, il s'agira de s'adapter au fonctionnement d'une Communauté des Dix. Quant aux nouveaux États membres, ils devront s'intégrer à une Communauté déjà instituée et qui s'est déjà développée. Ces tâches ne seront point aisées, mais des résultats obtenus par la Communauté des Six depuis son institution, et de l'heureuse expérience que nous avons faite ensemble au cours des négociations, nous tirons la conviction que les difficultés que comportent l'adhésion et la transition seront surmontées et que le fonctionnement efficace et constructif de la Communauté élargie sera assuré. Toutefois, il y a beaucoup à faire : l'année qui vient sera une période de préparation d'une importance capitale. La procédure de consultations qui a été retenue au cours des négociations permettra aux pays candidats d'entamer et de faire progresser le processus d'intégration.

Au cours de la période précédant l'élargissement de la Communauté, nos dix pays se préoccupèrent également de questions dépassant le cadre des problèmes immédiats de l'adhésion et de la transition. Nous devons entamer l'examen en commun de ce que devrait être la politique future de la Communauté après l'élargissement. En effet, de par sa nature, la Communauté des Dix ne peut, pas plus que la Communauté des Six, demeurer statique : elle sera une création continue : elle doit se développer et progresser dans la voie de l'unité européenne qui a été envisagée par les architectes de la Communauté originaire.

Une autre tâche à laquelle, comme je le suggère, nos dix gouvernements doivent faire face dans le contexte de l'élargissement des Communautés consiste à examiner soigneusement la manière de doter les institutions des meilleurs moyens de jouer leur rôle respectif après l'élargissement. Je songe en particulier au rôle de l'Assemblée. Chacun reconnaît qu'un gouvernement a l'obligation d'associer le peuple de son pays aussi étroitement que possible à l'action gouvernementale. Nous aurons également l'obligation de mettre conjointement les peuples des Communautés élargies en contact plus étroit avec les décisions, la politique et l'œuvre des Communautés et de les y associer plus étroitement. Il y a là assurément un rôle important pour l'Assemblée. Le gouvernement irlandais attache la plus haute importance à ce que le rôle que devra jouer l'Assemblée au sein des Communautés élargies fasse l'objet d'un examen très attentif de la part de nos gouvernements agissant conjointement.

Au fur et à mesure de leur progression vers cette unification plus grande de l'Europe, envisagée par leurs fondateurs, les Communautés élargies pourront constituer une force capitale au service de la paix dans le monde et apporter une contribution toujours croissante au progrès économique et social des pays en voie de développement. Nous attachons la plus grande importance à l'accent mis par les États membres, lors de la Conférence au sommet de La Haye, sur une action tendant à promouvoir un rapprochement des peuples de « tout le continent européen ».

Les grandes pensées, disait Mazzini, font les grands peuples. Robert Schuman a prévu que l'Europe unie ne se réaliserait pas en une fois, mais grâce à de nombreuses mesures concrètes. La création des Communautés européennes a été la première expression pratique de la vision de Schuman et des autres fondateurs. Leur développement et leurs réalisations ont sensiblement rapproché la réalisation de l'objectif que constitue l'unité européenne. L'élargissement des Communautés nous rapprochera encore davantage de cette réalisation. En ce jour de la signature des Actes d'adhésion qui marque une étape décisive vers la coopération future de nos dix pays, il convient assurément que nous puissions espoir et inspiration dans les réalisations des vingt dernières années et la vision qui les a rendues possibles. »